

Premières Assises du droit de la mer et des solidarités maritimes

17 octobre 2024 – Parc des expositions Montpellier

« *Ils emportaient leur terre avec eux* » !

Un sac contenant un peu de terre d'Erythrée, cousu dans les plis du T Shirt de la Juventus ou du Real de Madrid, est trouvé sur le cadavre de l'adolescent que le légiste déshabille.

Il emportait le souvenir matériel de quelque chose qu'on aime et qu'on ne reverra plus.

De la plage, on avait vu l'embarcation pleine à craquer, avec l'eau qui montait au-dessus de la ligne de flottaison. On avait entendu les cris de ceux qui voulaient descendre.

Christina Cattaneo, Professeure à l'Université de Milan, et auteure de ces « *Naufragés sans visage* », témoigne.

Le 19 avril 2015, le Barcone se renverse au large de la Libye. Il transporte près de 1000 passagers. Les cabines s'effondrent. Elles écrasent les corps sur le pont.

Arrivé le matin de Libye, un camion de femmes et d'enfants qu'on avait fait monter, un par un, sur le bateau, péri. Faisant à l'intérieur de l'épave, dans la cale, dans le coqueron de poupe, dans la salle des machines, « *une zone de morts qui aurait effrayé le plus aguerri des anthropologues* ».

Médecin légiste, elle entrera la première dans le ventre du Barcone pour enlever, l'équivalent de cinq corps par mètre carré, décomposés, allongés sous la cale, comme dans un bateau négrier.

Le samedi 14 septembre 2024, les procureurs italiens réclament une peine de six ans de prison contre Matteo Salvini, Chef de la Ligue (d'extrême droite) pour s'être, Ministre de l'Intérieur en 2019, opposé au débarquement dans port italien de migrants naufragés. Il se dit intransigeant à l'égard des ONG de secours de migrants qui « *livrent des batailles politiques sur le dos de l'Italie* ».

Membre de la coalition de la Première ministre Giorgia Meloni, il est jugé aujourd'hui pour privation de liberté et abus de pouvoir sur 147 migrants en mer, maintenus pendant trois semaines sur un navire qui aurait pu être celui de SOS MEDITERRANEE.

Au terme de son réquisitoire, le procureur Ferrara, du tribunal de Palerme estimera « *qu'un principe clé n'est pas discutable : entre les droits humains et la souveraineté de l'Etat, les droits humains doivent prévaloir dans notre système heureusement démocratique* ».

C'est tout le sens de nos Assises.

La Table -ronde du Parlement de Mer, « Dix ans après le drame de Lampedusa, face à l'urgence humanitaire », en était le prélude en octobre 2023 au Salon du Littoral.

Camille Schmoll (géographe) nous avait écrit l'enfer des survivantes.

L'actualité encore brulante de colère de ce 14 juin 2023 au large de la Grèce nous en avait précisé la réalité : 700 naufragés et aucune femme, aucun enfant parmi les 100 rescapés. Femmes et enfants, engloutis, sans un souffle, sans un cri, dans la cale où on les avait confinés.

Après le Barcone au large de la Libye dix ans plus tôt, ce drame nous confirme encore que femmes et enfants, que l'on devrait pourtant sauver d'abord si l'on appliquait les règles du sauvetage en mer, ne le sont pas ! Il nous confirme qu'on n'applique pas, ou si peu, la règle en Méditerranée !

L'objectif de nos Assises est d'appeler à restaurer l'espace humanitaire en mer et en Manche, aussi ,comme dans toutes les mers.

Je formule le souhait qu'elles soient à la hauteur de nos ambitions.

Geneviève Tapié

Vice-présidente du Parlement de la Mer d'Occitanie,

17 octobre 2024